



## Réponses aux questions posées via l'outil sli.do lors des rencontres bruxelloises de l'eau : 2<sup>ème</sup> édition

---

Date de rédaction : mars - avril 2018

---

A l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau du 22 mars 2018, la plateforme de coordination des opérateurs de l'eau a organisé la deuxième édition des rencontres bruxelloises de l'eau (la 1<sup>ère</sup> édition avait eu lieu le 24/9/2015). Celle-ci visait à mettre en relation les membres de la plateforme et les autres acteurs présents dans la Région dans le domaine de l'eau : les associations, les institutions de recherche, les comités de quartier, les institutions et organismes publics (communes, institutions régionales ou fédérales...) ou privés, etc.

Lors de cette journée, un outil d'interaction en ligne a été rendu disponible pour les participants. Certaines de ces questions ont permis d'alimenter directement le débat. Toutes les questions n'ont toutefois pas pu être traitées le jour-même.

Ce document a pour objectif de répondre à toutes les questions posées lors des rencontres bruxelloises de l'eau : 2<sup>ème</sup> édition.

Les réponses ont été rédigées de façon coordonnée par les opérateurs de l'eau.

1) Question posée par Guillaume Poquette :

@Bruxelles Environnement <https://www.susdrain.org/> La partie « case studies » présente des réalisations pratiques. + Outil de recherche au moyen de filtre.

Etes-vous au courant de ce site ?

Il rassemble pas mal d'idées pour la mise en place du maillage pluie.

Réponse de Bruxelles Environnement :

Nous vous remercions pour ce partage d'informations très utile.

De notre côté, nous nous référons habituellement aux exemples et aux outils du site du Ministère anglais sur les « systèmes de drainage durable » (SuDS) : <http://www.uksuds.com/>

Les outils disponibles sur ce site Internet permettent d'estimer les éléments suivants:

- pre-development greenfield site runoff rates
- storage volumes required to meet site flow rate controls
- suitability of different SuDS for treating site runoff
- infiltration and rainwater harvesting system storage volumes
- the type of SuDS components applicable for specific site constraints

2) Question posée par Charlotte Wirion :

Pourquoi pas créer des zones inondables en surface par exemple dans les parcs, champs de sports etc pour gérer des pluies de 10 ans par exemple?

Réponse de Bruxelles Environnement :

C'est ce que nous promovons à travers plusieurs canaux :

- La carte « maillage pluie » : ce nouvel outil a d'ailleurs été présenté lors des rencontres bruxelloises de l'eau : 2ème édition. En partenariat avec les communes, Bruxelles Environnement a créé une carte maillage pluie. Elle permet de consulter des exemples d'aménagements de gestion intégrée des eaux pluviales réalisés en région bruxelloise afin d'améliorer les connaissances et faciliter l'échange d'expériences. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).
- Le catalogue de cas concrets d'aménagements de gestion de l'eau de pluie dans l'espace public : le catalogue présente une soixantaine de projets innovants réalisés dans l'espace urbain à Bruxelles, en France et ailleurs. Tous ces projets intègrent la gestion des eaux de pluie comme élément valorisant l'espace public plutôt que comme contrainte. Ce catalogue veut montrer la faisabilité des ouvrages de gestion de l'eau de pluie à la source, même en tissu urbain dense. Il souhaite contribuer à la mise en œuvre de ce type d'ouvrages multifonctionnels en région bruxelloise. Pour accéder au catalogue, cliquez [ici](#).
- Les permis d'environnement

- Les remises d'avis de Bruxelles Environnement dans le cadre des procédures liées à un permis d'urbanisme, les plans particuliers d'aménagement du sol, les plans d'aménagement directeur et les contrats de rénovation urbaine.
- Le guide bâtiment durable : celui-ci propose d'aller encore plus loin qu'une gestion des eaux pluviales avec un temps de retour de 10 ans. Pour accéder au guide bâtiment durable, cliquez [ici](#).

Pour dimensionner les ouvrages de gestion des eaux pluviales, les opérateurs de l'eau sont en train de valider des guidelines « pluie de référence » fixant un temps de retour de minimum 20 ans tant pour l'espace public que pour l'espace privé.

3) Question posée par Natacha Brion :

Il y a le maillage bleu, le maillage gris et le maillage pluie qui sont interconnectés. Y a-t-il une vision intégrée de gestion de ces maillages?

4) Question posée par Anonymous :

On remarque l'absence du concept de la gestion intégrée. Y a-t-il une volonté des différents acteurs de l'eau de travailler ensemble pour appliquer ce concept ?

#### Réponse de la plateforme des opérateurs de l'eau :

La vision intégrée du maillage bleu, maillage pluie et maillage gris correspond au Plan de Gestion de l'Eau 2016-2021 (PGE). Son programme de mesures a été élaboré par les principaux opérateurs et acteurs responsables de la mise en œuvre de la politique de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale, à savoir Bruxelles Environnement, HYDROBRU (avant sa fusion avec Vivaqua), la SBGE, VIVAQUA et le Port de Bruxelles, sous l'égide de la Ministre de l'Environnement.

Plusieurs actions du PGE mettent en œuvre cette vision intégrée :

- L'ensemble des actions de l'axe 1 « Assurer une gestion qualitative des masses d'eau de surface, des masses d'eau souterraine et des zones protégées » qui ambitionnent de diminuer les charges polluantes émises par les déversoirs.
- Dans l'axe 2 « Gérer quantitativement les eaux de surface et les eaux souterraines » l'un des objectifs opérationnels est la gestion des interactions entre les nappes phréatiques, le réseau hydrographique et le réseau d'égouttage.
- L'ensemble des actions de l'axe 5 « Prévenir et gérer les risques d'inondation » sont guidées par cette vision intégrée.

En outre, comme stipulé dans l'arrêté qui a institué sa création, la plateforme de coordination des opérateurs de l'eau est chargée d'assurer la mise en œuvre coordonnée de la politique de l'eau, au travers exclusivement du PGE et de son programme de mesures.

La plateforme a d'ailleurs créé en 2017 un groupe de travail « Inondations » pour se focaliser sur la mise en œuvre nécessitant une coordination entre les différents « gestionnaires » de ces maillages.

Pour terminer, le maillage bleu et le maillage pluie sont traités à Bruxelles Environnement par des collègues qui travaillent au quotidien en collaboration.

5) Question posée par David :

Est-il possible d'ouvrir les GT de la plate-forme de coordination aux associations et citoyens ? Sur le modèle des contrats de rivière en Wallonie.

Réponse de la plateforme des opérateurs de l'eau :

En vue de coordonner des mesures au niveau local, des groupes de travail par bassin versant ont été créés via l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 avril 2014. Ceux-ci abordent les problèmes techniques rencontrés au niveau communal, les solutions à y apporter par bassin versant et la coordination des différents travaux nécessaires pour y remédier. Ils rassemblent des acteurs communaux et régionaux (Vivaqua, SBGE, Cabinet de la Ministre Fremault). Dans plusieurs GT, il y a également le Port de Bruxelles et BDU qui sont présents.

Ces groupes de travail permettent d'avoir une discussion privilégiée entre les acteurs de l'eau et les communes. Les représentants des communes sont libres de venir accompagnés s'ils le jugent opportun.

À notre sens, les communes et les associations locales représentent les citoyens.

Il existe également la possibilité d'inviter des associations et tout autre personne physique ou morale pouvant justifier d'un intérêt dans le secteur de l'eau. La volonté de la plateforme est de les inviter sur des sujets précis lorsqu'elle le juge approprié.

Les rencontres bruxelloises de l'eau visent à mettre en relation les membres de la plateforme et les autres acteurs présents dans la Région dans le domaine de l'eau : les associations, les institutions de recherche, les comités de quartier, les institutions et organismes publics (communes, institutions régionales ou fédérales...) ou privés, etc. Ce type de journée permet d'ouvrir la plateforme de coordination des opérateurs de l'eau aux citoyens, aux associations, etc.

6) Question posée par Anonymous :

Est-ce que l'augmentation de la capacité des collecteurs a été analysé contre l'implantation d'un bassin d'orage en terme de coût-efficacité ?

Réponse de la plateforme des opérateurs de l'eau :

Le coût-efficacité d'une telle mesure dépend avant tout de la topographie. La Région de Bruxelles-Capitale ayant un relief assez marqué, il est difficilement envisageable d'augmenter partout les capacités de stockage/tamponnage des collecteurs car l'eau s'écoule nécessairement vers l'aval et les fonds de vallée.

En conséquent, l'analyse coût-efficacité d'augmenter la capacité des collecteurs contre l'implantation d'un bassin d'orage ne peut être analysé qu'en fond de vallée et se fait au cas par cas.

Notons que dans la vallée de l'Ukkelbeek, dans le cadre de la prévention des risques d'inondations, afin de ralentir les eaux de ruissellement et d'éviter d'engorger la station d'épuration (Bruxelles Sud), Vivaqua a opté pour le surdimensionnement du réseau d'égouttage.

7) Question posée par Martin Angenot :

Peut-on alimenter soi-même la cartographie pluie si des aménagements ont été faits par des particuliers?

Réponse de Bruxelles Environnement :

Dans un premier temps cette carte est destinée à encourager les communes et la région à améliorer l'espace public.

L'objectif global étant d'améliorer les connaissances et faciliter l'échange d'expériences sur des exemples d'aménagements de gestion intégrée des eaux pluviales réalisés en région bruxelloise, nous pourrions de ce fait envisager dans un second temps de permettre aux particuliers d'alimenter la carte « maillage pluie » s'ils sont disposés à ouvrir leurs espaces privés au public.

8) Question posée par Natacha Brion :

Quel est l'impact des aménagements maillage pluie sur les volumes d'eau arrivant à l'égout? Est-il significatif pour réduire les déversements d'orage ?

Réponse de Bruxelles Environnement :

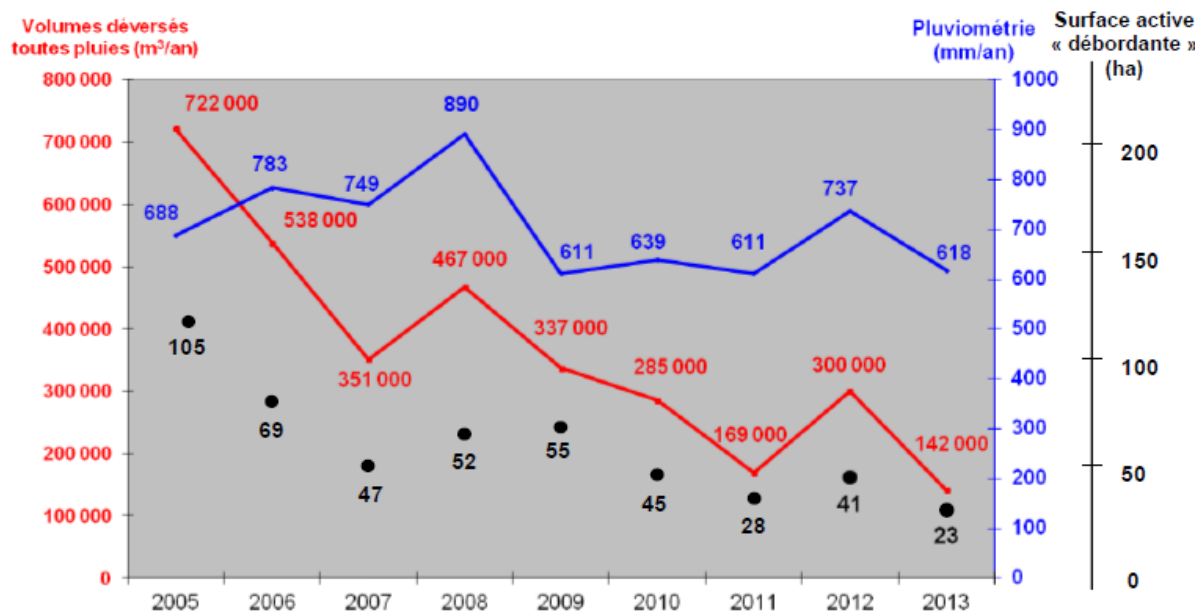
L'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales (l'ADOPTA) présentent plusieurs chiffres sur ce sujet.

Pour répondre à cette question, nous nous référons à l'exemple de l'accompagnement de l'ADOPTA pour la gestion intégrée des eaux pluviales pour la ville de Douai en France. L'ADOPTA accompagne les différents acteurs de la chaîne de construction des espaces publics et privés afin de mettre en œuvre dans la ville de Douai leur propre maillage pluie.

Sur 10 ans d'expérience de 2005 à 2015 avec une pluviométrie variable de 888 à 611 mm, il a été constaté les faits suivants à Douai :

- Les volumes globaux rejetés ont été divisés par 4
- Passage de 12 déversements par an par déversoir d'orage à 7
- Passage de 15 300m<sup>3</sup> de volume d'eau déversé par an par déversoir d'orage à 4000m<sup>3</sup>

Graphique montrant l'évolution des déversements dans l'un des bassins versants de la communauté du Douaisis :



9) Question posée par Kevin De Bondt :

Existe-t-il des projets de réseau séparatif qui connectent les différentes "gouttes" du maillage pluie ?

Réponse de Bruxelles Environnement :

L'objectif du maillage pluie n'est pas nécessairement de connecter les éléments du maillage pluie entre eux. Il ne vise pas l'interconnexion d'un réseau mais plutôt la gestion de l'eau de pluie au plus proche de l'endroit où elle tombe.

Toutefois, au cas par cas, il y a des projets existants dans la Région de Bruxelles-Capitale. Par exemple : les projets aux sources du Calvaire et sur le plateau du Heysel.

Cela peut avoir un sens de réaliser des connexions lorsque le maillage bleu se situe à proximité immédiate du réseau séparatif et que le maillage bleu devient l'exutoire final du réseau.

Au final, ces projets de réseaux séparatifs représentent un coût économique élevé pour un impact environnemental moins intéressant.

10) Question posée par Nel :

Les bras morts dans le réseau d'égouttage représentent-ils un risque sanitaire du fait que l'eau stagne dans ceux-ci?

Réponse de Vivaqua :

En assainissement, nous ne parlons pas de bras mort, mais de tête de réseau.

Une pente correcte permet d'éviter la stagnation d'eau.

Les eaux usées sont dans tous les cas des eaux ayant un état sanitaire impropre.

11) Question posée par Anonymous :

Comment l'IBGE va arriver à convaincre Vivaqua d'adhérer au maillage pluie, lorsque l'eau arrive malgré tout à devoir être évacuée de la parcelle.

Réponse de la plateforme des opérateurs de l'eau :

En tant qu'opérateurs de l'eau, Bruxelles Environnement et Vivaqua ne sont pas en opposition et personne n'a à gagner de voir de l'eau claire rejoindre le réseau d'égouttage.

Vivaqua et Bruxelles Environnement travaillent ensemble au développement du maillage pluie via le programme de mesures du Plan de Gestion de l'Eau 2016-2021.

Il est à noter, toutefois, que le réseau d'égouttage gardera toujours son rôle complémentaire au maillage pluie.

12) Question posée par Nel :

Entre la production d'eau et la distribution d'eau +- 50% de l'eau est gaspillée, entre autre à cause des bras morts. Est-ce qu'il y aura des travaux pour les enlever ?

Réponse de Vivaqua :

Ces informations ne sont pas correctes. Dans le Région de Bruxelles-Capitale, le rendement moyen des réseaux est de l'ordre de 87 %.

Cela signifie que 13 % ne sont pas comptabilisés.

Dans ce pourcentage est compris :

- les eaux prélevées sans compteur pour le nettoyage des rues et des marchés ou pour l'arrosage des plantes par les services communaux;
- les eaux prélevées sur B.I. lors d'incendies ou lors d'exercices récurrents par les services d'urgence ;
- les prélèvements non comptabilisés par les compteurs (précision de mesure) ou les prises frauduleuses ;
- les volumes d'eau utilisés pour le rinçage de conduites lors de nouvelles poses ;

- et les pertes dues aux fuites invisibles.

Le rendement des réseaux bruxellois peut être considéré comme élevé.

13) Question posée par Anonymous :

Les berges "naturelles" de la SBGE du Linkebeek vont-elles être repensées ( pas de béton, pente douce ...) ?

#### Réponse de la SBGE :

Le projet pour le réaménagement des berges a été élaboré par la commune d'Uccle. Pour plus d'info vous pouvez contacter M. Marinus du Service Environnement. En bref : le béton restera comme c'était d'ailleurs le cas avant les travaux mais sera découpé à certains endroits pour créer des petites zones inondables et un lit mineur. Par ailleurs de nouvelles plantations sont prévues.

14) Question posée par Elodie Santacana :

Où vont les boues et sont-elles traitées lorsqu'elles sortent? Combien de temps prend le processus?

15) Question posée par Martin BINON :

Qu'advient-il des boues issues des STEP qui sont exportées? Présentent-elles réellement un qualité suffisante pour être épandues sur terres agricoles p. ex.?

#### Réponse de la SBGE :

Les boues de la STEP SUD sont évacuées du site suite à un marché public. Elles sont traitées en Belgique en cimenterie et en Allemagne en incinération avec récupération d'énergie. L'évacuation et le traitement sont en continu. En général les boues sont traitées dans les 48h de sortie du site.

Malgré qu'un des critères d'attribution du marché public d'évacuation des boues est relatif à la filière de traitement afin de pousser à la meilleure valorisation du produit , la valorisation en agriculture n'a pas été proposée. Ceci est peut être lié en partie :

- à la grande quantité de boues à évacuer en continu tout le long de l'année alors que l'épandage n'est autorisé que pendant certaines périodes
- à la présence non-négligeable de Fer dans les boues liée aux procédés de traitement du phosphore et de déshydratation.



16) Question posée par Anonymous :

Wanneer zal de overstort naar de Zenne ter hoogte van Saintelette (1 vd 4 belangrijkste) aangepakt worden?

Réponse de la plateforme des opérateurs de l'eau :

Ce déversoir fait partie du plan d'action du projet européen Life Belini.

La première mesure à prendre est d'augmenter le débit pouvant être adduit vers le collecteur rive gauche (RG) amenant les eaux usées vers la STEP Nord.

Le vortex placé entre l'émissaire rive gauche et le déversoir du Paruck est trop limitant. Des déversements d'orage ont lieu bien avant la saturation de l'émissaire rive gauche qui offre par contre de grandes capacités d'accueil des eaux qui ne sont pas valorisées. Le « goulot » vers le collecteur RG est la propriété de la SBGE et géré par Aquiris. Il a été proposé lors d'une des réunions de la plateforme de coordination des opérateurs de l'eau de tester temporairement l'activation du by-pass en plus du vortex pour augmenter les débits avant déversement et d'exploiter pleinement les capacités d'accueil de l'émissaire rive gauche.

17) Question posée par Anonymous :

Quid de la gestion décentralisée de l'eau (réseaux séparatifs, gestion de l'eau à la parcelle, STEP individuelles...) ?

Réponse de Bruxelles Environnement :

La gestion décentralisée des eaux pluviales a été présentée lors de l'intervention d'Anne-Claire Dewez « Mise en œuvre du Maillage Pluie ». Pour y accéder, cliquez [ici](#).

En ce qui concerne les STEP individuelles, l'investissement dans un réseau collectif à l'échelle d'une ville incite à l'épuration collective et non pas individuelle. Toutefois, pour les quelques zones non égouttées et qui ne devraient pas l'être à moyen terme (coûts disproportionnés), un système d'épuration individuelle est imposé par la délivrance d'un permis (d'urbanisme, d'environnement ou mixte).

18) Question posée par Patrick Panneels :

Présentation 1 BELINI : Refonte du collecteur RG "Molenbeek": Quand, qui, pré-étude ? Tenir compte de la remise en service du Molenbeek et réfléchir sur son raccordement à la Senne .

Réponse de Bruxelles Environnement :

Dans le cadre du projet Life Belini, il est prévu de réaliser une étude pour la reconnexion ruisseau du Molenbeek au réseau hydrographique. La première partie de cette étude, l'étape de faisabilité, analysera différentes alternatives, dont celle qui consiste à utiliser le déversoir

d'orage existant sur le réseau d'égouttage (siphons reliés à la Senne voûtée) pour y envoyer les eaux du Molenbeek vers la Senne.

19) Question posée par Patrick Panneels :

Présentation 2 Vivaqua : Dans le Verrewinkelbeek tout semble être fait en réseau unitaire... N'y a-t-il rien de prévu pour ramener les eaux claires vers la Senne ?

#### Réponse de Bruxelles Environnement :

Le bassin versant du Verrewinkelbeek côté uclois était caractérisé, avant la pose des égouts, par les traitements individuels des eaux usées pour chaque maison. Traitements très variés qui se limitaient souvent à des fosses septiques suivies de puits perdant.

Lorsque la pose du collecteur régional s'est concrétisée et a ouvert la porte au placement des égouts en rue, la question du « tout à l'égout » versus « séparatif » s'est bien entendu posée.

Pour les parcelles privées, deux arguments mêlant intérêt environnemental et rationalisation des dépenses ont mené à privilégier les solutions de gestion de l'eau « à la parcelle » :

- Les maisons (et jardin) disposent la plupart de puits perdant ou de drains dispersants, la conversion de ceux-ci en dispositifs d'infiltration pour eaux claires, plutôt qu'eaux usées tombait sous le sens. Les habitants devant déjà changer toutes leurs installations liées aux eaux usées, il était logique de les inviter à maintenir le réseau d'eau de pluie vers ces éléments d'infiltration. Afin d'aider à nettoyer ces éléments et à les rendre « propre à l'usage de gestion d'eau de pluie », une prime à l'infiltration a été créée par la commune.
- Il est désormais reconnu que gérer l'eau au plus près de son point de chute permet d'éviter les dysfonctionnements en aval tout en privilégiant la restauration de multiples fonctions bénéfiques du cycle de l'eau. Autrement dit, il est plus intéressant, d'un point de vue environnemental, de gérer les eaux pluviales à la parcelle plutôt que chercher à les renvoyer systématiquement au réseau hydrographique.

Restait alors la question des eaux de ruissellement des voiries et espaces publics, pour laquelle une étude a été réalisée à la commande de la Commune d'Uccle. Les résultats de cette étude ont mené à la conclusion que le potentiel d'infiltration en voirie n'était pas suffisant pour y traiter in situ les eaux pluviales.

Par ailleurs, le réseau hydrographique est maintenu, aussi bien le ruisseau Linkebeek, (lui-même relié à la Senne), que les pertuis en amont qui l'alimentent par temps de pluie.

20) Question posée par Patrick Panneels :

Présentation 1 : BELINI. Ici à Bruxelles : quel est le rôle de Vivaqua pour la Senne ? Etant donné qu'ils s'occupent principalement des réseaux d'eaux usées ?

Réponse de Bruxelles Environnement :

Un des axes du projet Belini vise à la réduction des sources de polluants vers la Senne. Hors une des pressions importantes sur la rivière est la présence des déversoirs. Les plus importants qui déversent vers la Senne étant de la gestion de Vivaqua, l'intercommunale est donc un partenaire actif dans le projet.

21) Question posée par Patrick Panneels :

Présentation 3 SBGE « Collecteur du Verrewinkelbeek » : Pourquoi toujours envoyer toutes les eaux sans les différencier vers le collecteur et ne pas parler de rejet rivière d'eau propre ?

Réponse de la SBGE :

Le réseau d'égout à Bruxelles ne permet pas de séparer les eaux de pluies et les eaux usées. On parle de réseau unitaire. Lorsque des nouveaux projets urbanistique sont à l'étude, l'accent est systématiquement mis sur une déconnexion des eaux de pluie lorsque cette déconnexion est réalisable (possibilité d'infiltration, présence d'une rivière, du canal,...).

22) Question posée par Natacha Brion :

Existe-t-il actuellement une réglementation pour les déversoirs d'orage (fréquence admissibles ...) à Bruxelles?

Réponse de la plateforme des opérateurs de l'eau :

Non, il n'existe pas actuellement une réglementation de ce type.

Toutefois, les opérateurs de l'eau sont bien conscients du problème des rejets d'eaux usées diluées vers le milieu naturel. Ils cherchent des solutions techniques afin d'en limiter la fréquence, et sur lesquelles on pourrait s'appuyer pour formuler une fréquence qui serait admissible dans le contexte bruxellois et compte tenu des améliorations qui auront pu être réalisées.

Une action prioritaire du Plan de gestion de l'eau est intégralement centrée sur cette problématique (AP 1.3 ci-dessous), laquelle prévoit l'édiction d'une norme qui, si elle ne sera pas nécessairement posée de manière réglementaire, s'imposera tout de même aux opérateurs

de l'eau dans le cadre de leur mission d'assainissement des eaux résiduaires urbaines et de protection des cours d'eau.

**AP 1.3: Diminuer les charges polluantes émises vers la Senne par les déversoirs en optimisant leur conception et leur utilisation**

Connaître et documenter les déversoirs d'orage existants en mettant notamment en place, au niveau de chaque déversoir, un contrôle des débits d'eaux usées envoyés vers les collecteurs régionaux et vers les stations d'épuration

Vérifier les seuils des différentes infrastructures existantes et, si nécessaire, adapter les seuils pour permettre leur bon fonctionnement

Etudier les possibilités d'aménagement de déversoirs en "déversoirs améliorés" pour retenir le maximum de charge polluante au niveau du déversoir

Réaliser les travaux d'amélioration sur les déversoirs tels qu'identifiés dans les études préalables, tout en garantissant une efficacité et un coût raisonnable au regard de la finalité visée.

Edicter un objectif/une ligne directrice quant à la fréquence admissible de la mise en fonction des déversoirs de manière générale (a priori, maximum 7jours/an).

23) Question posée par Anonymous :

Wat is de taakverdeling tussen Vivaqua en BMWB (wat betreft aanleg riolering)?

Réponse de la SBGE et de Vivaqua :

Extrait de l'Ordonnance Cadre Eau :

Concernant l'assainissement des eaux usées, la répartition des tâches est établie dans l'ordonnance cadre eau du 20 octobre 2006 (aux articles 17 et 18). En vertu de ce texte légal, VIVAQUA est chargé notamment de la partie du réseau égouttage qui lui a été confiée par les communes. Vivaqua est donc le gestionnaire opérationnel et intégré des infrastructures pour la distribution d'eau et pour la collecte « communale » des eaux résiduaires urbaines tandis que la SBGE est compétente pour la conception, l'établissement et la gestion d'exploitation des infrastructures assurant la collecte des eaux usées autre que celles visées à l'article 17, § 1, 5° (en d'autres termes des infrastructures « régionales » ou « collecteurs » qui reçoivent les eaux usées des égouts). Une coordination entre les 2 opérateurs de l'eau est dès lors nécessaire (prévue à l'article 21, 3ème tiret).

24) Question posée par Anonymous :

Pouvez-vous me dire qui va gérer la partie pluviale lorsqu'un réseau séparatif sera posé ?

Réponse de la plateforme des opérateurs de l'eau :

Nous souhaitons tout d'abord rappeler que les dispositifs amenés à constituer le Maillage Pluie appliquent les principes de la gestion des eaux de pluie « à la source ». Ce qui implique que nous encourageons les gestionnaires tant des espaces publics que privés de gérer leurs eaux pluviales sur leur parcelle.

En outre, il n'est pas souhaitable de créer un réseau séparatif partout dans la région de Bruxelles-Capitale. Le Maillage Pluie peut ainsi se définir comme l'ensemble des dispositifs qui participent à la restauration du cycle naturel des eaux (et/ou de ses fonctionnalités) en amont du réseau hydrographique naturel, en tant que milieu récepteur final dans certains cas.

Actuellement, si certains réseaux séparatifs sont créés, leur gestion est envisagée au cas par cas.

Cette situation ne pouvant pas rester permanente, des discussions sont en cours au sein des réunions de la plateforme de coordination des opérateurs de l'eau. Bruxelles Environnement, Vivaqua et la SBGE ont exprimé à plusieurs reprises la nécessité d'une décision politique sur la question du financement et la répartition des compétences entre les opérateurs de l'eau en matière de gestion intégrée des eaux pluviales. C'est d'ailleurs l'une des actions prioritaires du Plan de Gestion de l'Eau 2016-2021 :

**AP 5.2: Clarifier le rôle des différents opérateurs et acteurs de l'eau dans la gestion des eaux pluviales (et d'un éventuel réseau séparatif)**

*Adapter la législation et la réglementation existantes afin que les obligations et responsabilités de chacun soient clairement définies en terme de gestion des eaux pluviales.*

25) Question posée par Philippe Herman :

En réouvrant la Senne, ne craignez-vous une pollution directe de l'eau par la population, comme c'est le cas dans le canal aujourd'hui ?

Réponse de Bruxelles Environnement :

Le Canal à Bruxelles subit des rejets ponctuels et diffus qui exercent une pression significative sur la qualité de la masse d'eau. Les eaux usées des ménages et des entreprises, le trafic, et pour certains polluants le bâti, la navigation ou le dépôt atmosphérique, sont les principales sources d'émissions vers le Canal. Celles-ci arrivent dans le Canal principalement par les déversoirs d'orage (73% en moyenne) et par les rejets directs (en moyenne 22%).

En ce qui concerne une pollution directe de l'eau par la population pour la réouverture de la Senne, une information et sensibilisation des particuliers devra être mise en place. Tous les projets d'espaces publics font craindre des incivilités qu'ils soient urbains ou naturels. Ces incivilités ne justifient en aucun cas l'abandon de ces projets. Nous considérons que la plus-value environnementale sera plus importante que le détrimement que représentent ces incivilités.

26) Question posée par Magali da Cruz :  
Quid d'un feedback des GT thématiques envers les communes?

Réponse de la plateforme des opérateurs de l'eau :

Suite à cette question, il a été décidé lors de la réunion de la plateforme de coordination des opérateurs de l'eau du 28 mars 2018 d'améliorer la transparence et la communication vers les communes sur les discussions entre les opérateurs de l'eau.

En conséquent, la solution proposée est la diffusion en ligne des rapports annuels faisant la synthèse des discussions des réunions de la plateforme, des groupes de travail thématiques et par bassin versant. Il a également été proposé de transmettre ces rapports annuels directement aux conseillers eau de chaque commune ainsi qu'à leur Collège des échevins et Bourgmestre.

27) Question posée par Sofie Bracke :  
Quand la station d'épuration Bruxelles-Sud sera opérationnelle ?

Réponse de la SBGE :

La filière eau sera opérationnelle le 28/02/2019. Les travaux de la filière boue débuteront dès la fin de la filière eau pour une durée de 1an et demi.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la présentation de David Pireaux « La station d'épuration de Bruxelles SUD ». Cliquez [ici](#).